

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE - ATLANTIQUE

Communes de la Plaine-sur-Mer / La Bernerie-en-Retz / Les Moutiers-en-Retz / Pornic

Projet de création d'un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN) de Pornic agglomération Pays de Retz

2^e Avis du Mardi 15 octobre 2024

Ouest-France - N° 24459

Presse-Océan - N° 26574

Avis administratifs

N° 24459

Département de LOIRE-ATLANTIQUE

Création du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN) de La Bernerie-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz, La Plaine-sur-Mer et Pornic

2E AVIS

D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du président du Département en date du 10 juillet 2024, est prescrite en mairies des communes de La Bernerie-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz, La Plaine-sur-Mer et Pornic, pendant une durée de 33 jours consécutifs, du 14 octobre 2024 à 9 h 00 au 15 novembre 2024 à 12 h 00 inclus, l'enquête publique relative au projet de création du PEAN de Pornic agglomération Pays de Retz sur ces communes.

M. Jean-Claude Verdon, retraité ingénierie (nucléaire, chimie, pétrochimie), est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif de Nantes n° E24000084/44, en date du 6 mai 2024.

Pendant cette période, le dossier d'enquête sera consultable :

- aux lieux et horaires indiqués ci-dessous en format papier :

Mairie de La Bernerie-en-Retz, 16, rue Georges-Clemenceau, 44760 La Bernerie-en-Retz : les lundis, jeudis et vendredis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, Les mardis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 00, les mercredis : de 9 h 00 à 12 h 00, les samedis : le 1er du mois : de 9 h 30-12 h 00*.

*fermeture exceptionnelle le samedi 2 novembre 2024, ouverture le samedi 26 octobre 2024.

Mairie de Les Moutiers-en-Retz, 15, place de l'Église-Madame, 44760 Les-Moutiers-en-Retz : les lundis : de 14 h 00 à 16 h 30, les mardis, mercredis et vendredis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30, les jeudis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.

Mairie de La Plaine-sur-Mer, place du Fort-Gentil, 44770 La Plaine-sur-Mer : du lundi au vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Mairie de Pornic (siège de l'enquête), rue Fernand-de-Mun, 44210 Pornic : du lundi au vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

- directement depuis la plateforme d'enquête publique, à l'adresse suivante : <https://enquetepublique.loire-atlantique.fr/creation-pean-pornicagglom>

- par le biais du site internet du Département de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.fr/

- sur un poste informatique tenu à la libre disposition du public en mairies de La Bernerie-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz, La Plaine-sur-Mer et Pornic.

Pendant la durée de l'enquête, les réclamations et observations du public pourront être :

- portées sur les registres d'enquête tenus à la disposition du public en mairies précitées,

- adressées par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie de Pornic, à l'attention de M. Jean-Claude Verdon, commissaire enquêteur, création du PEAN de Pornic agglomération Pays de Retz, rue Fernand-de-Mun, 44210 Pornic,

- adressées directement sur le registre numérique d'enquête mis en place à l'adresse suivante :

<https://enquetepublique.loire-atlantique.fr/creation-pean-pornicagglom>

- adressées par voie électronique à l'adresse suivante :

creation-pean-pornicagglom@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public, formulées sur les registres papiers, par courriers papiers et électroniques seront versées et consultables sur le registre numérique à l'adresse mentionnée précédemment.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public qui pourra le rencontrer aux jours et heures suivants :

- en mairie de La Plaine-sur-Mer : le lundi 14 octobre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,

- en mairie de La Bernerie-en-Retz : le samedi 26 octobre 2024 de 9 h 30 à 12 h 00,

- en mairie de Pornic : le mercredi 30 octobre 2024 de 14 h 00 à 17 h 00 et le vendredi 15 novembre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,

- en mairie de Les Moutiers-en-Retz : le jeudi 7 novembre 2024 de 14 h 00 à 18 h 00.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du département de Loire-Atlantique, Délégation Nantes, service développement local, 26, boulevard Victor-Hugo, CS 96308, 44263 Nantes cedex 2.

Dès leur réception, les rapports et conclusions de la présente enquête publique, seront publiés sur le site internet du Département

(www.loire-atlantique.fr/), sur la plateforme d'enquête publique (<https://enquetepublique.loire-atlantique.fr/creation-pean-pornicagglom>)

et mis à la disposition du public à la Délégation Nantes, service développement local, du département de Loire-Atlantique, ainsi que dans les communes lieux d'enquête, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les informations environnementales figurent dans la note de présentation et la notice justificative du projet.

Toute information concernant ce projet pourra être demandée auprès de la Délégation Nantes, service développement local, 26, boulevard Victor-Hugo, CS 96308, 44263 Nantes cedex 2 (02 44 76 73 24).

La décision de l'assemblée départementale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure d'enquête publique est celle de la création (de l'adoption ou de la modification) du PEAN de Pornic agglomération Pays de Retz sur les communes de La Bernerie-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz, La Plaine-sur-Mer et Pornic.

La présente publication est faite notamment en application des articles L.113-15 à L.113-20 et R.113-19 à R.113-23 du Code de l'urbanisme, et R.123-9 et R.123-11 du Code de l'environnement.

Avis administratifs

N° 26574

Département de LOIRE-ATLANTIQUE

Création du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN) de La Bernerie-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz, La Plaine-sur-Mer et Pornic

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du président du Département en date du 10 juillet 2024, est prescrite en-mairies des communes de La Bernerie-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz, La Plaine-sur-Mer et Pornic, pendant une durée de 33 jours consécutifs, du 14 octobre 2024 à 9 h 00 au 15 novembre 2024 à 12 h 00 inclus, l'enquête publique relative au projet de création du PEAN de Pornic agglomération Pays de Retz sur ces communes.

M. Jean-Claude Verdon, retraité ingénierie (nucléaire, chimie, pétrochimie), est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif de Nantes n° E24000084/44, en date du 6 mai 2024.

Pendant cette période, le dossier d'enquête sera consultable :

- aux lieux et horaires indiqués ci-dessous en format papier :

Mairie de La Bernerie-en-Retz, 16, rue Georges-Clemenceau, 44760 La Bernerie-en-Retz : les lundis, jeudis et vendredis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, Les mardis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 00, les mercredis : de 9 h 00 à 12 h 00, les samedis : le 1er du mois : de 9 h 30-12 h 00*.

*fermeture exceptionnelle le samedi 2 novembre 2024, ouverture le samedi 26 octobre 2024.

Mairie de Les Moutiers-en-Retz, 15, place de l'Église-Madame, 44760 Les-Moutiers-en-Retz : les lundis : de 14 h 00 à 16 h 30, les mardis, mercredis et vendredis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30, les jeudis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.

Mairie de La Plaine-sur-Mer, place du Fort-Gentil, 44770 La Plaine-sur-Mer : du lundi au vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Mairie de Pornic (siège de l'enquête), rue Fernand-de-Mun, 44210 Pornic : du lundi au vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

- directement depuis la plateforme d'enquête publique, à l'adresse suivante : <https://enquetepublique.loire-atlantique.fr/creation-pean-pornicagglom>

- par le biais du site internet du Département de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.fr/

- sur un poste informatique tenu à la libre disposition du public en mairies de La Bernerie-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz, La Plaine-sur-Mer et Pornic.

Pendant la durée de l'enquête, les réclamations et observations du public pourront être :

- portées sur les registres d'enquête tenus à la disposition du public en mairies précitées,

- adressées par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie de Pornic, à l'attention de M. Jean-Claude Verdon, commissaire enquêteur, création du PEAN de Pornic agglomération Pays de Retz, rue Fernand-de-Mun, 44210 Pornic,

- adressées directement sur le registre numérique d'enquête mis en place à l'adresse suivante :

<https://enquetepublique.loire-atlantique.fr/creation-pean-pornicagglom>

- adressées par voie électronique à l'adresse suivante :

creation-pean-pornicagglom@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public, formulées sur les registres papiers, par courriers papiers et électroniques seront versées et consultables sur le registre numérique à l'adresse mentionnée précédemment.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public qui pourra le rencontrer aux jours et heures suivants :

- en mairie de La Plaine-sur-Mer : le lundi 14 octobre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,

- en mairie de La Bernerie-en-Retz : le samedi 26 octobre 2024 de 9 h 30 à 12 h 00,

- en mairie de Pornic : le mercredi 30 octobre 2024 de 14 h 00 à 17 h 00 et le vendredi 15 novembre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,

- en mairie de Les Moutiers-en-Retz : le jeudi 7 novembre 2024 de 14 h 00 à 18 h 00.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du département de Loire-Atlantique, Délégation Nantes, service développement local, 26, boulevard Victor-Hugo, CS 96308, 44263 Nantes cedex 2.

Dès leur réception, les rapports et conclusions de la présente enquête publique, seront publiés sur le site internet du Département

(www.loire-atlantique.fr/), sur la plateforme d'enquête publique (<https://enquetepublique.loire-atlantique.fr/creation-pean-pornicagglom>) et mis à la disposition du public à la Délégation Nantes, service développement local, du département de Loire-Atlantique, ainsi que dans les communes lieux d'enquête, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Les informations environnementales figurent dans la note de présentation et la notice justificative du projet.